

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **08**

1  
COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 17 octobre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 9 octobre 2025

**Membres présents :** Mmes Angélique EHALT, Josée JOND, MM. Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Christian HUNCKLER, Valentin LETT, Christophe STOECKEL.

**Membres excusés :** Monsieur Gérard WAMBST donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Sébastien ROTH donne procuration à Christophe GASSER,  
Madame Jessica LEICHNAM,  
Messieurs Cédric BOCQUEL, Fabien EYERMANN, Martial NEUSCH, Benoît ROTH

Christophe GASSER a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Objet : N° 1) Communications du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- La présentation du projet de la construction d'un périscolaire à l'école,
- Un atelier « sécurité routière » dans le cadre de mois des Aînés aura lieu au Mille Club le 22 octobre et rappelle les différentes programmations qui auront lieu du 26 septembre au 30 octobre,
- La réunion de préparation de la fête des aînés aura lieu le 5 novembre à 19h,
- Le bilan relatif à la saison du fleurissement du printemps et la réunion pour les décorations de Noël,
- L'état d'avancement des travaux de l'aménagement de la rue du Lion,
- Le remplacement des conduites d'assainissement à l'entrée de Dambach,
- Suite à la diffusion du courrier sur la prévention de l'impact sanitaires lié aux espèces enjeux pour la santé humaine, Madame Josée JOND s'est proposée en tant que référente de la commune,
- Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026,
- Une modification du marché public attribué à l'entreprise PAUTLER a pour objet la mise en place d'un raccordement électrique provisoire de la station de pompage, le remplacement d'une chambre L2T et en L2C, la réalisation de fouilles complémentaires pour la recherche de gaines, et la création de 2 boîtes coulées BT pour un montant de 1 604.00 € HT soit 1925.00 € TTC,
- Une signalisation complémentaire des dos d'âne au niveau de l'école sera mise en place par un marquage dit « en dents de requins »

**Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 4 juillet 2025**

**Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025 est adopté à l'unanimité**

**Objet : N°3) Convention de partenariat relative à la prise en compte des spécificités locales dans la desserte de transport scolaire**

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point à une séance ultérieure. En effet, la commune est dans l'attente de précisions concernant la participation financière et des modalités de recouvrement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide**

- **d'ajourner le point à une séance ultérieure**

**Objet : N°4) Rapports d'activités 2024 (Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains, Electricité de Strasbourg, Eau et Assainissement, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique)**

- a) Rapport de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités au titre de l'année 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont le sommaire comporte les chapitres suivants : l'institution et son fonctionnement, les temps forts de l'année 2024 le bilan thématique par compétence, l'activité des services, le compte administratif 2024, et enfin la revue de presse.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

- b) Compte-rendu de concession de distribution publique d'électricité - Electricité Strasbourg

Monsieur le Maire communique les chiffres clés figurant dans le compte rendu de concession de distribution publique d'électricité sur la commune. Celui-ci fait état de la composition du réseau, du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et des travaux réalisés.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

- c) Rapport de l'Eau et de l'Assainissement

Le contrôle sanitaire exercé par la DDASS a permis de constater que l'eau produite et distribuée est conforme aux normes réglementaires et présente une bonne qualité bactériologique. Monsieur Joël HERZOG propose de passer au vote le rapport de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2024.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le rapport de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2024 qui est à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

- d) Rapport d'activités du PETR de l'Alsace du Nord

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du PETR (Plan d'Equilibre Territorial et Rural). Monsieur le Maire rappelle que cette instance regroupe les 6 communautés membres soit 105 communes de l'Alsace du Nord. Cette structure a permis de mener des

actions présentant un intérêt commun aux territoires, et d'avoir un poids sur le territoire régional.

Ainsi, les activités principales en 2024 ont été la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été une mission très importante afin d'avoir une vision régionale élargie, un déploiement des espaces de covoiturage en partenariat avec BlaBlaCar Daily, et l'Espace France Renov a été largement sollicité par l'accompagnement auprès des particuliers en vue de la rénovation énergétique des logements.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu qui est à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

e) Rapport d'activités de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Monsieur le Maire présente l'activité de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique qui a pour mission l'accompagnement des communes dans leur projet d'urbanisme et d'aménagement. Ainsi, elle intervient dans les domaines de l'expertise technique, de la gestion administrative et également la formation des élus. Elle assure la sécurité juridique des procédures administratives.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie**

***Objet : N°5) Demandes de subvention***

a) Subvention scolaire – voyage à Alicante

Monsieur le Maire informe qu'un élève de la commune de Dambach-Neuhoffen (LACROIX Théo) scolarisé au lycée Schumann de Haguenau a participé à un voyage à Alicante du 14 mars 2025 au 21 mars 2025. Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 5 €/nuitée/élève soit 5 € x 7 nuitées = 35 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide**

**- d'octroyer une subvention de 5 €/nuitée/élève (1 élève LACROIX Théo) pour le voyage à Alicante du 14 mars 2025 au 21 mars 2025 (7 nuitées)**  
**soit 35 euros**  
**précise**

**- que le versement sera effectué directement aux parents de l'élève participant au séjour**

b) Subvention scolaire – classe découverte à la Hoube

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'école « à l'Orée des bois » pour une demande de subvention en vue d'une classe de découverte. Tous les élèves de l'école de Dambach de la petite section au CM2 partiront 5 jours soit 4 nuitées à la Maison des Aliziers à la Hoube du 19 janvier au 23 janvier 2026. La Collectivité européenne d'Alsace n'accorde plus de subvention pour les séjours en classe de découverte. Monsieur le Maire indique que 29 élèves de la commune participeront à ce séjour, ainsi il suggère qu'une aide financière soit accordée, il propose le montant de 5 € par nuitée et par élève.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide**

- d'accorder une aide financière de 5 € par nuitée par élève pour le séjour à La Hoube du 19 janvier au 23 janvier 2026
- que le montant de l'aide sera versé à l'établissement scolaire sur présentation d'un état établi à l'issue du séjour

c) Subvention – stand de tir

Monsieur le Maire indique que l'association du Stand de Tir du Hohenfels a sollicité la commune pour une demande de participation au frais de remplacement de la VMC. En effet, la VMC simple flux génère une consommation électrique importante. Ainsi, il est préconisé son remplacement par une VMC double flux. Le coût prévisionnel est fixé à 1500 €, l'installation sera effectuée par les membres de l'association. Monsieur le Maire suggère une participation financière de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide**

- d'accorder une subvention de 500 € pour la participation aux frais de remplacement de la VMC du stand de tir

***Objet : N°6) Eau et Assainissement – exercice 2026***

Monsieur le Maire expose les points abordés lors de la séance de la commission locale de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2026. Les projets inscrits sont pour le budget eau : la mise en place d'un déshydrateur à la station du Wineckerthal, le remplacement des canons de porte de l'ensemble des ouvrages, la campagne de remplacement des compteurs d'eau, et pour le budget assainissement : le remplacement de l'armoire électrique à la station de relevage de Dambach et le curage des bassins de lagunage. Les tarifs pour l'année 2026 ont été fixés.

***Objet : N°7) Dissolution et clôture du budget annexe du CCAS***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

En application de l'article L.123.-4 du code de l'action et des familles, le CCAS est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NoTRE.

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité moins une abstention (Monsieur Francis HOFFMANN), décide**

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025
- d'exercer directement la compétence sociale
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- de prévoir la dévolution de l'actif et du passif du CCAS au bénéfice du budget principal de la commune, et le vote des derniers comptes de gestion et administratif par le conseil municipal ainsi que la signature par le maire du compte de gestion de dissolution 2026 et de toute autre document si besoin
- d'accepter la subvention du CCAS correspondant au résultat des comptes administratif et gestion pour un montant de 11.07 €

**Objet : N°8) Mise en place d'une réserve d'incendie – aire naturelle de camping**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'aire naturelle de camping depuis le 7 juillet 2025, des prescriptions avaient été énoncées par les services de la Préfecture, et des recommandations avaient été énoncées pour continuer à exploiter la structure. Ainsi, Monsieur le Maire a fait établir plusieurs devis pour respecter un point très important : la défense contre l'incendie (par la mise en place d'une réserve d'eau d'un minimum de 60 m<sup>3</sup>), et présente les différentes offres à savoir :

€ H.T.	SPRINKLER	TRABET
<b>60m<sup>3</sup></b>	19 550.00	22 600.00
<b>120m<sup>3</sup></b>	21 250.00	24 380.00

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

- **de retenir l'offre de l'entreprise Sprinkler pour un montant de 21 250.00 € HT et  
d'une capacité de 120 m<sup>3</sup>**

**Objet N°9) Affaire de personnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent qui occupe l'emploi d'accompagnatrice de bus scolaire depuis le 29 août 2005 peut bénéficier d'une révision de la rémunération comme le prévoit l'article 2 du contrat portant transformation de droit d'un CDD en CDI en application de l'article 32 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012. Ainsi, Monsieur le Maire propose de réviser la rémunération comme suit :

Situation actuelle Indice Brut 367. Indice Majoré 366

Nouvelle situation Indice Brut 378 Indice Majoré 371

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

- **la révision de la rémunération de l'emploi d'accompagnatrice de bus scolaire à compter  
du 1<sup>er</sup> décembre 2025 comme suit :**

Ancienne situation	Nouvelle situation au 01/12/2025
Accompagnatrice de bus scolaire	Accompagnatrice de bus scolaire
Indice brut : 367 majoré : 366	Indice brut : 378 majoré : 371

**Objet : N°10) Divers**

\* Monsieur Christophe GASSER, adjoint au Maire présente les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 4 juillet 2025.

\* Madame Angélique EHALT indique d'une part que plusieurs ponts en bois sont très abîmés, Monsieur le Maire précise que les réparations seront programmées prochainement et d'autre part qu'un nombre important de chiens sont promenés sans laisse et non muselés, Monsieur le Maire informe que des courriers seront transmis aux propriétaires.

\* Madame Josée JOND indique que les caniveaux devant certaines propriétés ne sont pas entretenus, signale que des ronces jalonnent la piste cyclable et fait le même constat que Madame Angélique EHALT en ce qui concerne les chiens de catégorie 2 qui ne sont pas muselés. Monsieur le Maire prend note des différentes remarques et indique que des courriers seront transmis pour rappeler ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-huit heures quarante-cinq minutes.



Dambach, le 13 novembre 2025.  
Le secrétaire de séance,  
Christophe GASSER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe GASSER", is written over the typed name "Christophe GASSER" in the text above. The signature is slanted and has a distinct, fluid style.